



SYNDICAT MIXTE MARE ET LIBRON

10 PLACE DES LOGIS VERTS 34610 SAINT GERVAIS SUR MARE

PV Comité Syndical du 04 juillet 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le 04 juillet,

Le Comité Syndical dûment convoqué à Saint-Gervais sur Mare, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FALIP.

Nombre de membres du comité : 32 titulaires.

Date de la convocation : 17/06/2025

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 26

Étaient présents : Étaient présents : MARCHI J-C., BOSCH A., SAUR S., COSTE C., ALLIES M., ALLIES J.P., CHABBERT J, ROQUE T., BOUCHE P., COMBES M., HERNANDEZ J., CROS R., VIGEANT P., BIES C., SALVAIRE M., VON HEES J., SAUTEREL A.L., LERMET S., MATHIEU H., BOLTZ J.C., GACHES M., SAUVY P., FALIP J-L.

Excusés : GALTIER D., ROMERO J., BOULOUIS S., ARIBAUD E., BORDES R., SIMO-CAZENAVE J.P. (a donné pouvoir à SAUVY P.), SAUTEREL S., MADALLE J. (a donné pouvoir à LERMET S.), DEROTHE M. (a donné pouvoir à MATHIEU H.).

Secrétaire de séance : BOLTZ J-C.

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Début de séance 09h30

DELIBERATIONS

Délibération N°1 : Approbation du procès-verbal de séance du Comité syndical en date du 11 avril 2025.

Monsieur le Président présente au Comité syndical le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2025.
Ce document n'appelle pas d'observation de la part des délégués.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité syndical approuve le contenu du procès-verbal.

Délibération N°2 : Rapport annuel du délégataire 2024 pour l'eau potable

La société SAUR présente au Comité syndical le rapport annuel 2024 pour la gestion de l'eau potable concernant les communes de St-Nazaire de Ladarez, Cabrerolles, Faugères, Laurens, Autignac, Magalas, Roquessels, Caussiniojous, dans le cadre de la délégation de service public.

Le Comité Syndical prend acte du rapport annuel 2024 présenté.

Délibération N°3 : Rapport annuel du délégataire 2024 pour l'assainissement collectif.

La société SAUR présente au Comité syndical le rapport annuel 2024 pour la gestion de l'assainissement collectif concernant les communes de Magalas, Autignac et Laurens, dans le cadre de la délégation de service public.

Le Comité Syndical prend acte du rapport annuel présenté.

Délibération N°4 : Avenant N°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif

Le Président rappelle que par contrat en date du 04 octobre 2022, visé en Préfecture de l'Hérault le 07 Octobre 2022, le Syndicat Intercommunal Mare et Libron a confié à la Société SAUR S.A.S, l'exploitation du service public d'assainissement collectif une partie de son territoire, soit les 3 communes suivantes : Autignac, Laurens et Magalas.

Un 1^{er} avenant a été signé le 10/12/2024 afin de modifier l'article 57 du contrat :

- en rectifiant la valeur de base de l'indice Électricité E « 0 » comme étant la valeur connue au 1^{er} novembre 2022 soit 117,6,
- en corrigeant la formule K1 pour permettre l'application des engagements de Gprod (variable de la formule de révision de prix) du délégataire.

Cependant, une erreur de plume et de renvoi de numérotation d'articles s'est glissée dans la formule K1 de l'article 57 (modalités de révision de la rémunération du délégataire). Il convient donc de corriger cette formule par avenant.

Cet avenant n'entraîne pas une augmentation de plus de 5% du montant de l'économie initiale, il n'y a pas nécessité de solliciter la Commission de DSP pour avis préalable (Article L1411-6 du CGCT).

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Comité syndical valident l'avenant N°2 au contrat de délégation du service d'assainissement collectif et autorisent le Président à le signer.

Délibération N°5 : Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial.

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu les lignes directives de gestion établies après avis du comité technique,

Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par le Président qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade après réussite au concours d'agent de maîtrise territorial.

Le Président propose qu'il soit créé un poste afin de promouvoir l'agent concerné qui est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial du CDG 34.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial, permanent à temps complet, à compter du 01/09/2025.

- Adopte le nouveau tableau des effectifs au 01/09/2025.

INFORMATIONS

Présentation des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir (article L2122-22 CGCT)

Nom de l'opération	Nom de l'entreprise	Montant des travaux HT	Date de la décision
Attribution marché de renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable du Château de Grézan jusqu'au réservoir de Magalas – Tranche 1	Sud Environnement TP	Montant du marché : 594 672.00 € HT / 713 606.40 € TTC	15/04/2025

AU FIL DE LA SEANCE

- M. Falip souligne l'importance de ce Comité syndical qui voit revenir à nos côtés notre collègue Philippe Bouche. C'est avec bonheur et émotion que Jean-Luc Falip, après avoir salué le courage et la volonté de Philippe de revenir au plus vite à nos côtés, lui donne la parole.

M. Bouche se dit heureux de retrouver toute l'équipe du Syndicat et remercie toute l'assemblée pour le soutien qu'il a reçu, dans cette difficile épreuve qu'il a traversée.

- Avant de démarrer l'ordre du jour, et que notre collègue Jean-Pierre Simo-Cazenave nous quitte pour d'autres obligations, M. Falip tient à rappeler :

1. Il n'y a pas eu de portage d'eau sur les communes de Roquessels et Cabrerolles en 2022 /2023 pour problème de ressource. Les portages d'eau ont été réalisés dans le cadre de réparations de la canalisation d'adduction de Castelsec à Roquessels, et de celle d'Aigues-Vives à Cabrerolles.

Un des points forts de notre Syndicat, c'est qu'il dispose de deux forages, celui de Fontcaude, à Saint-Geniès de Varenal, et celui de Lacan à Faugères. Surtout qu'en période de sécheresse, la nappe de Lacan se rechargeant plus lentement que Fontcaude, cette ressource est alors utilisée pour permettre une alimentation sécurisée du secteur Libron. Pour sécuriser encore plus ce secteur, un nouveau forage a été inauguré le 26 juin 2025, en présence de M. le Sous-Préfet. Nouveau forage qui permet une distribution d'eau de meilleure qualité.

2. M. Falip rappelle que notre Syndicat a délibéré, en date du 09/07/2021, pour le lancement des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement collectif, afin d'être en phase avec la réglementation. Ces schémas, subventionnés par l'Agence de l'Eau RMC et le Conseil Départemental, sont bien avancés et en voie d'achèvement.

Etant donné que la phase 2 du SD AEP n'était pas prête, et afin de ne pas bloquer le PLUi de la Communauté de Communes des Avant-Monts, des notes provisoires sur les besoins-ressources ont été envoyées au service instructeur.

La version définitive, phase 2 du schéma directeur AEP a été envoyée le 14/02/2025 et ce document montre un bilan besoin ressource excédentaire. Si tel n'avait pas été le cas, l'interconnexion de secours de la Commune de Bedarieux n'aurait pu être réalisée en 2024.

M. Falip rappelle que notre Syndicat est à cheval sur le périmètre de trois Communautés de Communes et que dans le cadre de l'élaboration de leur PLUI, le Syndicat fournit à chacune d'elles les éléments nécessaires dont il dispose afin de ne pas ralentir le processus de chacun des PLUI.

3. L'étude du renouvellement de la STEP de Laurens est en cours. Une réunion avec les financeurs aura lieu à l'automne, dès que la filière retenue sera définie par le Cabinet d'études et l'estimation des travaux établie. Ces travaux sont prioritaires pour 2026.

- Lors de la présentation des rapports annuels 2024 par la SAUR, M. Bouche évoque les problèmes d'alimentation en eau qui ont eu lieu récemment à Faugères.

M. Bruno Maffre de la SAUR explique qu'il y a eu de fortes consommations et qu'une ventouse sur le réseau (qui devra être réparée ou remplacée) est la cause de ce problème.

Les documents présentés par la SAUR lors de la séance seront envoyés aux membres du Comité avec ce PV.

- Mme Combes souhaiterait savoir si le Syndicat a reçu les accords de subventions pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif de Graissessac.

Le Président a répondu que les aides ont été accordées par la DETR et l'Agence de l'Eau, et il demande au service instructeur du Conseil Départemental présent à la réunion ce qu'il en est.

Les membres de ce service répondent que le dossier est en cours d'instruction.

- M. Romain Haguelon, du Cabinet Gaxieu, présente à l'assemblée l'état d'avancement des schémas directeurs (la présentation sera envoyée avec ce PV).

Une réunion, présentant le tableau des travaux recensés, aura lieu à l'automne.

- M. Nicolas Liénart, hydrogéologue au Département, expose l'avancement de l'étude Hydrogéologique en cours (la présentation sera envoyée avec ce PV).

Fait à Saint Gervais sur Mare, le 16/07/2025

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc FALIP.

Le secrétaire de séance, Vice-président du Syndicat,
Jean-Claude BOLTZ



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and other characters, positioned to the right of the stamp.